

## INFO / ARBITRAGE N° 90 JUILLET/AOUT/SEPTEMBRE 2011

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

### Sommaire

- |  |   |
|--|---|
| 1 - Tir par équipes (Fita, Salle)  | 5 - Nombre de « coachs » lors des championnats de France (Salle, FITA, Fédéral) |
| 2 - Image insolite   | 6 - Tir en salle  |
| 3 - Tir en salle pour arcs nus, arcs droits, arcs chasse, arcs à poulies nus | 7 - Tir Nature et 3D  |
| 4 - Nouvelles catégories : classement national et championnat de France      | 8 - Tir par équipes : Egalité (Fita et Salle)                                   |
|  | 9 - Nouveau site pour les infos Arbitrage                                       |

### 1. Tir par équipes (Fita, Salle)

Rappel : pour pouvoir être classé pour la phase éliminatoire du tir par équipes, il suffit à un archer de tirer une seule flèche lors de la phase de qualification ; peu importe la raison de cette attitude.

### 2. Image insolite (empruntée à « la cible » n° 1/2011, magazine officiel de la FITA)



### 3. Tir en salle pour arcs nus, arcs droits, arcs chasse, arcs à poulies nus

La saison du tir en salle recommençant prochainement, il est peut-être judicieux de rappeler les règlements concernant les arcs nus (bare bow), les arcs à poulies nus, les arcs droits (long bow) et les arcs chasse en salle :

- Arcs nus et arcs droits : l'équipement des archers doit être conforme au règlement du Tir en Campagne
- Arcs chasse et arcs à poulies nus : l'équipement des compétiteurs doit être conforme au règlement du Tir Nature
- Les arcs droits et les arcs chasse sont classés dans la division arcs nus
- Les arcs à poulies nus sont classés dans la division arcs à poulies
- Les arcs à poulies nus ne sont pas admis lors du Critérium de France en salle sans viseur.

Voir également les nouveaux règlements (catégories d'âge, distances et blasons) applicables à compter du 01/09/2011, validés par le Comité Directeur du mois de juin 2011.

### 4. Nouvelles catégories : classement national et championnat de France

Les nouveaux règlements, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, indiquent que la catégorie **benjamin arcs à poulies n'est ouverte dans aucune discipline** et indiquent aussi l'ouverture de nouvelles catégories, notamment :

- Salle, Fita et Fédéral : minimes arcs à poulies et cadets arc à poulies
- Tir en campagne : benjamins arcs nus et minimes arc nu, minimes arcs à poulies et cadets arc à poulies
- Nature / 3D : cadets et vétérans (dont les super vétérans) arc droit, arc chasse, arc libre

Parmi ces nouvelles catégories, celles reconnues par la FITA pour les compétitions internationales seront ouvertes pour le classement national 2011/2012 et pour le championnat de France 2012. Ce sont :

- Cadets arc à poulies (salle, fita, tir en campagne)

Les autres nouvelles catégories ne seront ouvertes, pour la saison 2011/2012, que pour le classement national. **Elles ne sont pas ouvertes pour le championnat de France 2012.**

Pour les championnats de France 2013 (année N), elles pourront être éventuellement ouvertes dans la mesure où, lors de la saison 2011/2012 (année N - 1), au moins 20 participants garçons et 7 chez les filles auront un minimum de 3 scores pris en compte pour le classement national.

Si cette condition n'est pas remplie, la FFTA décidera de fermer ou non ces catégorie l'année suivante. Si la phénomène se poursuit, la fermeture sera systématique.

### 5. Nombre de « coachs » lors des championnats de France (Salle, FITA, Fédéral)

Jusqu'à la saison dernière, les clubs ne disposant pas de cadre ou d'entraîneur diplômé pouvait bénéficier de la présence d'une personne par club, désignée par demande écrite du Président du Club. Cette disposition a été modifiée à partir de 2012 : le nombre de personnes accréditées par club ne peut pas dépasser :

- 1 accréditation par tranches de 4 archers lors des compétitions individuelles jusqu'au 1/8 de finale inclus. Toutes ces personnes accréditées doivent obligatoirement disposer d'un diplôme : Entraîneur 1 ou 2, BEES 1, BEES 2, DE, DES, ainsi que les candidats ayant obtenu leur examen de pré-qualification.
- 1 accréditation lors des compétitions par équipes

## 6. Tir en salle

Rappel : Deux nouvelles catégories ont été créées depuis le 1<sup>er</sup> septembre pour le tir en salle :

- Minimés arcs à poulies qui tirent :
  - à 18m sur blason unique de 60cm
  - à 25m sur blason unique de 80cm
- Cadets arcs à poulies qui tirent
  - à 18m sur blasons trispots de 40cm
  - à 25m sur blasons trispots de 60cm

Par ailleurs, en ce qui concerne les arcs nus (bare bow) :

- benjamins, minimés et cadets tirent :
  - à 18m sur blasons uniques de 60cm
  - à 25m sur blasons uniques de 80cm
- juniors, seniors, vétérans et super vétérans tirent :
  - à 18m sur blasons uniques de 40cm
  - à 25m sur blasons uniques de 60cm

## 7. Tir Nature et 3D

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, création de la catégorie Cadets et vétérans dans les divisions d'arc : arc droit, arc chasse et arc libre.

En Tir Nature, le temps de tir pour ces catégories est de 45 secondes pour le tir des 2 flèches.

## 8. Tir par équipes : Egalité (Fita et Salle)

S'il y a égalité de points à la fin d'un match par équipes, les deux équipes tireront un tir de barrage : 3 flèches (1 par archer) en 1 minute.

1. Si les 2 équipes sont encore à égalité de points, l'équipe ayant sa flèche la plus près du centre l'emporte.
2. Si l'arbitre est dans l'incapacité de déterminer la flèche la plus près du centre, l'équipe dont la 2<sup>ème</sup> flèche est la plus près du centre l'emporte.
3. Si l'arbitre ne peut toujours pas déterminer la 2<sup>ème</sup> flèche la plus près du centre, les 2 équipes tireront un barrage supplémentaires de 3 flèches (1 par archer) en 1 minute au plus haut score suivi de l'évaluation de la flèche la plus près du centre jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.  
*Cf le règlement international du tir en extérieur, article B.6.5.2.3.*

## 9. Nouveau site pour les infos Arbitrage

Très intéressant : notre collègue Christophe PEZET (Arbitre National de Rhône-Alpes) vient de créer un nouveau site internet qui permettra à terme, de rechercher tout renseignement concernant les infos arbitrage : <http://infoscna.free.fr>